ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DE DIGESTAT DE METHANISATION

ACCORD PREALABLE DES EXPLOITATIONS

STRUCTURE BENEFICIARE :

Nom ou raison sociale : EARL BAES

Contact : BAES GREGOIRE

SIRET : 414 964 205 00010

Adresse : 133 Grande Rue

Code postal : 80400 Commune : ESMERY-HALLON

Téléphone : 06 13 24 15 02

Mail : g6baes@yahoo.fr.

ACCORD PREALABLE :

Dans le cadre d'une valorisation agricole de digestat de méthanisation par épandage entre **SAS BIS PONT BIOGAZ et le bénéficiaire** :

- Atteste avoir eu connaissance du produit, des modalités de mise en œuvre de la filière, des prescriptions réglementaires s'y rapportant
- A été informé que les données relatives à son exploitation seront mentionnées dans le dossier de déclaration ou d'autorisation
- Etre d'accord pour intégrer le plan d'épandage de digestat de méthanisation pour une superficie de _186_ hectares et pour figurer au dossier

Le présent accord tient lieu de convention pour une durée de 10 ans à compter de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de l'unité de méthanisation.

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles, l'agriculteur bénéficiaire devra en avertir le producteur de digestat par lettre recommandé avec accusé de réception. Une copie sera adressée à la préfecture (Service ICPE).

L'accord peut être dénoncée avant son terme, le délai de préavis est de 12 mois.

L'accord se renouvèlera par tacite reconduction pour une durée de 5 ans.

Fait en deux exemplaires à _Esmery hallon_____ le 15 / 03 / 2021.

Signatures précédées de la mention « Lu et Approuvé ».

Le producteur : SAS Bis Pont Biogaz

L'agriculteur - Bénéficiaire

lu et approuvé